

# Blagnac, questions d'histoire **69**

Revue Semestrielle d'histoire locale - mai 2025

Une famille blagnacaise  
de monnayeurs  
au XVIII<sup>e</sup> siècle

*p.1*

Prosper Ferradou,  
un homme  
et son château

*p.10*

Jean Barthet,  
un Blagnacais  
dans la guerre

*p.30*

Les origines  
du rugby  
à Blagnac

*p.40*



*La façade sud du château du Ferradou - photo BHM*

Marcel Clouet,  
un héros de  
la Résistance

Témoignage sur  
l'essai nucléaire  
Béryl

La droguerie-quincaillerie  
Rivals-Bazerque-Pommery

A la découverte  
de la briquèterie  
Bouyer-Leroux

et plus  
encore ...

# Prosper Ferradou

## maire de Beauzelle puis de Blagnac

par Annie Thomas

### UNE PÉRIODE POLITIQUE INTENSE, UN ENCADREMENT DU CORPS ÉLECTORAL ET DES MODES DE DÉSIGNATION DES ÉLUS

Prosper Ferradou a la particularité rare d'avoir été maire de deux communes différentes. Il est maire de Beauzelle de 1862 à 1865 et maire de Blagnac de 1871 à 1876. Les recherches menées à l'occasion de cet article nous apprennent qu'il fut aussi conseiller municipal de la ville de Toulouse en 1846.

Ses deux mandats se déroulent durant une période politique intense. La révolution de 1848 introduit un élément nouveau et démocratique important. Les conseillers municipaux, élus au suffrage universel masculin, élisent les maires et les adjoints, pris au sein des conseils, pour les communes de moins de 6 000 habitants, ce qui est le cas de Beauzelle et Blagnac. Revirement après le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte en 1852, c'est à nouveau le préfet qui nomme le maire comme nous le verrons avec la nomination de Prosper Ferradou à Beauzelle et le Second Empire encadre les scrutins en donnant aux candidats « officiels » soutien et aide. Avec l'arrivée de la Troisième République, on rétablit en principe l'élection des maires par le conseil avec de nombreuses exceptions avant 1877.

#### Maire de Beauzelle sous le Second Empire



Carte postale  
Place  
de Beauzelle,  
Henri Jansou,  
AD 31

Beauzelle est à ce moment-là un petit village. Le recensement de 1861 nous apprend que le village compte 253 habitants. Le registre des délibérations de la commune nous fait vivre son installation en tant que maire. Il a déjà 68 ans. La scène se passe

le 27 janvier 1862 à 10 heures du matin à la mairie dans la salle consacrée aux séances municipales. Le président de séance est Bernard Esquirol, le maire sortant.

Extrait du registre des délibérations :

« Le président déclare la séance ouverte et après avoir fait connaître le motif de la réunion donne communication au Conseil d'un arrêté préfectoral en date du 16 décembre 1861 qui indique que M. Ferradou Prosper, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien magistrat et propriétaire est nommé maire de la commune de Beauzelle en remplacement de M. Esquirol démissionnaire.

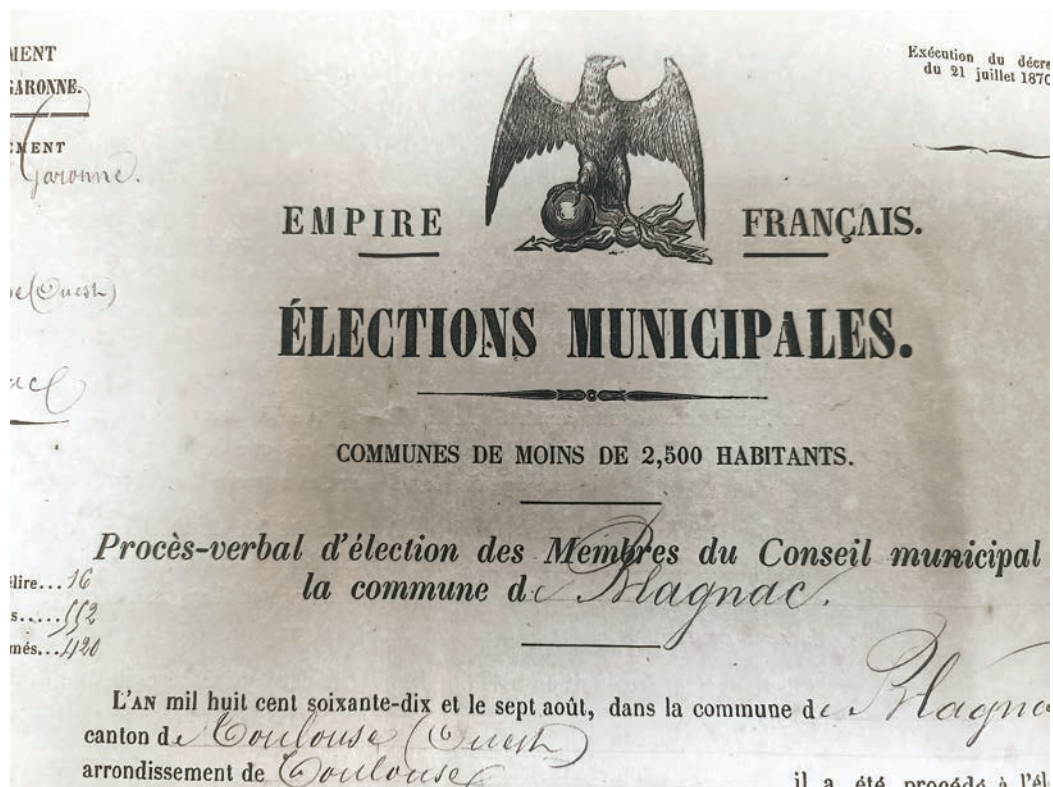
M. Le président appelle M. Ferradou, nommé maire et l'invite à prêter, entre ses mains, le serment prescrit par l'article 14 de la Constitution. M. Ferradou répondant à cet appel se lève et prête serment en ces termes : « Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur ».

On le comprend à cette lecture, non seulement le maire n'est pas élu par les autres conseillers mais par ailleurs il jure obéissance à la Constitution, ce qui est compréhensible, mais aussi à l'Empereur en tant que chef de l'État. Le procès-verbal est signé par les quatorze membres de l'assemblée.

### Une période de transformation de la société française couplée avec un régime conservateur

Alors que Prosper Ferradou est maire de Beauzelle, de 1862 à 1865, le Second Empire est déjà bien installé depuis dix ans. Il a été instauré le 2 décembre 1852 à la suite du coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte, le neveu du grand empereur qui devient ainsi Napoléon III, Empereur des Français.

En-tête, avec l'aigle impérial, du procès-verbal d'installation du conseil municipal de Blagnac, 7 août 1870, AM Blagnac



Le Second Empire est une période de transformation de la société française. C'est le début de la révolution industrielle et un âge d'or de la science et des communications. De cette période, on retient aussi la transformation de Paris, la relance de l'instruction publique en particulier pour les filles mais aussi un certain nombre de droits octroyés aux travailleurs. Car, si le régime fut détesté, Léon Gambetta, grand républicain et opposant irréductible au régime bonapartiste, constatait dès 1874 que c'était pendant ces 20 ans que s'était formée « une nouvelle France ».

Au point de vue politique, les historiens définissent ce régime comme conservateur et autoritaire, l'empereur est le seul maître du pouvoir exécutif et concentre tous les pouvoirs. Les maires doivent jurer de lui être fidèles quelle que soit leur couleur politique. Le régime devient plus libéral au fil des années 1860 mais mène une politique de répression de ses oppositions. Malgré cela, au fil du temps, la contestation ne faiblit pas, en particulier de la part des Républicains. Lors des élections législatives de 1869, des combats de rue ont lieu à Paris. Les candidats favorables à l'Empire l'emportent avec 4,6 millions de voix mais l'opposition, majoritairement républicaine, gagne 3,3 millions de voix et la majorité dans les grandes villes. Ces élections marquent le recul important des bonapartistes et sont annonciatrices des grands bouleversements de l'année qui arrive.

Prosper Ferradou n'est plus maire de Beauzelle après le 15 septembre 1865. Il préside son dernier conseil municipal le 11 mai 1865 consacré à des sujets divers : le budget de 1866, l'entretien des chemins vicinaux, la vente de l'herbe des ramiers de Beauzelle... Quand le conseil se réunit de nouveau, le 15 septembre, il n'est plus maire mais il préside la séance au début de la réunion. Il lit alors au nouveau conseil l'arrêté préfectoral du 6 septembre 1865 qui nomme Jean Rolland maire et Gaspard Cizes adjoint. Il invite le nouveau maire à venir prêter serment entre ses mains, ce qu'il fait. Puisque l'Empire est toujours là, c'est exactement le même serment prêté par Ferradou en 1862. Reste posée la question de pourquoi Prosper Ferradou ne fait qu'un passage éclair à Beauzelle.

## LE DÉSASTRE DE SEDAN, L'ARRIVÉE DE LA RÉPUBLIQUE ET UNE QUASI-GUERRE CIVILE

Les choix diplomatiques hasardeux de l'empereur amènent une guerre désastreuse contre les armées de la Prusse et des autres États allemands. La guerre est déclarée en juillet 1870 et, très rapidement, le 2 septembre 1870, l'armée française capitule à Sedan et Napoléon III se constitue prisonnier. Cet événement entraîne un big-bang politique d'abord avec la perte de l'Alsace-Moselle lors de la signature de l'armistice et ensuite avec l'instauration de la III<sup>e</sup> République sous l'égide d'un Gouvernement provisoire de Défense Nationale. C'est le début d'une période politique particulièrement troublée.

Les Allemands commencent le siège de Paris le 18 septembre 1870. La capitale souffre mais veut continuer à se battre alors que le gouvernement signe l'armistice le 28 janvier 1871. Appelée à ratifier la paix, l'Assemblée nationale élue à la hâte le 8 février, est majoritairement royaliste. Revenue de Bordeaux où le pouvoir parlementaire s'était réfugié, l'Assemblée choisit de siéger à Versailles, ancienne capitale de la monarchie, plutôt qu'à Paris, ce que les Parisiens vivent comme une provocation.

### La Commune de Paris

La Commune de Paris, période insurrectionnelle durant laquelle les Parisiens furent maîtres de la capitale, a duré 72 jours, du 18 mars au 28 mai 1871, avant d'être

*Barricade de la  
Chaussée-Ménil-  
montant,  
Commune de  
Paris,  
anonyme,  
Musée  
Carnavalet*



violemment combattue par le gouvernement républicain lors de la Semaine sanglante (21 au 28 mai 1871). Elle faisait suite aux communes de Lyon et de Marseille et elle choisit d'ébaucher pour la ville une organisation de type libertaire. Le bilan de la répression est terrible : 20 000 victimes, 38 000 arrestations et quelques milliers de proscrits et de déportés vers les bagnes de la colonie la plus éloignée de la métropole, la Nouvelle-Calédonie. Ce n'est que dix ans plus tard, en 1880, que viennent les lois d'amnistie et le retour des exilés et des déportés.

Départ  
des condamnés  
de la Commune  
vers la  
Nouvelle-  
Calédonie,  
Fortuné Méaulle,  
Musée  
Carnavalet



EMBARQUEMENT DE CONDAMNÉS DE LA COMMUNE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE. — Voir le Bulletin.

## DEVENIR MAIRE DE BLAGNAC EN 1871

Avec la fin de l'Empire s'ouvre une période très confuse où les maires sont révoqués, nommés, élus. Prosper Ferradou est d'abord élu puis nommé, les règles électorales ayant changé plusieurs fois entre 1870 et 1882. Les archives ont conservé sa nomination par le préfet de la Haute-Garonne le 18 avril 1871 alors même que la Commune de Paris bat son plein.

## UNE AMBITION QUI VIENT DE LOIN

Les Ferradou, bien que résidant à Toulouse, sont une famille de notables ancrés dans la vie politique de la commune de Blagnac. Prosper Ferradou fait partie du conseil municipal de Blagnac tout au long de cette période et nous comprenons que ses ambitions pour devenir maire sont anciennes. Qu'on en juge ! Il est élu au conseil municipal le 28 juin 1840. Il jure fidélité au roi Louis-Philippe qui règne à cette époque. Lors de l'élection du conseil municipal du 10 août 1846, il n'obtient qu'un seul suffrage, on peut penser qu'il s'agit de son vote alors même qu'il est conseiller municipal à Toulouse. Le 30 juillet 1848, en revanche, il est élu avec 259 suffrages et Bertrand Lavigne devient maire. En 1852, année du coup d'État, il n'obtient que 161 suffrages et n'est pas élu, Bertrand Lavigne refuse sa réélection triomphale pour ne pas prêter serment à l'empereur.

Changement en 1855, Prosper Ferradou est élu avec 161 suffrages mais dans la liste d'opposition de couleur républicaine. Les archives départementales ont conservé

une lettre du maire, Jean Rocolle, au préfet. Il se plaint que « *l'opposition ait complètement triomphé mais avec seulement 7 suffrages d'avance et des stratagèmes* ». Parmi ceux-ci, il retient le fait que la liste d'opposition comportait les deux plus riches bien tenants (propriétaires) de la commune, le premier est Prosper Ferradou et le second, M. Donnengeau-Viguerie. Nous apprenons au détour de cette lettre que Ferradou est un des deux plus riches propriétaires de la commune. Le maire prophétise que Prosper Ferradou va démissionner et ce fut bien le cas, la lettre est conservée aux archives municipales. Dix ans passent avant qu'il ne revienne au conseil municipal, ce fut le 23 juillet 1865 où il obtient 387 suffrages. Le fait qu'il se soit présenté à Blagnac explique peut-être pourquoi il a décidé de ne plus siéger à Beauzelle.

Le nombre de votants, très modeste on le voit, est à mettre en relation avec le nombre d'habitants de notre village à cette époque. Lors du recensement de 1872, Blagnac comptait 1741 habitants.

### **Enfin maire de Blagnac !**

En août 1870 il est à nouveau élu membre du conseil municipal et il est appelé par le préfet de la Haute-Garonne, le 18 avril 1871, à exercer les fonctions de maire en remplacement de M. Bézard. Il a 77 ans. Sa mission est simple : organiser les prochaines élections municipales et la révision des listes électorales comme en atteste le courrier du Secrétaire général de la préfecture. Nous sommes dans l'installation institutionnelle de la Troisième République.

L'élection du conseil municipal a lieu le 30 avril 1871 et il est élu maire par les conseillers municipaux le 5 mai. Dans une lettre confidentielle au préfet, celui qui restera son fidèle adjoint, Pierre Lacroix se félicite : « *Jamais de mémoire d'homme, une élection municipale avec plus d'ordre et de tranquillité que celle du 30 avril dernier. Calme, régularité, les ennemis de l'ordre n'ont pas trouvé le courage de formuler la plus petite plainte* ». Le procès-verbal d'installation indique les qualités et la fortune de P. Ferradou qui sont considérables. Sa fortune est estimée à 25 000 f et celle de son adjoint, Pierre Lacroix, à 2 000 f.

### **Une fin de mandat cruelle et un maire inconnu : Antoine Darolles**

La fin de son mandat est cruelle. Le 12 octobre 1875, dans une lettre au préfet, il donne sa démission pour des raisons médicales. Il écrit : « *Dieu me frappe de l'infirmité la plus cruelle qui pouvait m'atteindre. Il me prive de la vue. J'ai perdu entièrement l'usage d'un œil et l'autre est fortement attaqué. Je ne peux plus lire. Il m'est impossible de diriger l'administration communale. M. le Préfet, merci de la confiance dont vous m'avez comblé* ». Le préfet en réponse accepte sa démission avec l'assurance de son estime pour les services rendus. Jusqu'à aujourd'hui, la fin de mandat de P. Ferradou était située en 1878 alors que ce n'est pas le cas.

C'est en février 1876 que son successeur, Antoine Darolles, est installé comme maire par un arrêté du préfet du 4 février. Le 16 février, jour du conseil municipal, le registre des délibérations de Blagnac donne le procès-verbal d'installation du nouveau maire. Antoine Darolles reste maire de Blagnac neuf mois du 4 février 1876 au 10 octobre 1876 où Raymond Bénazet est élu maire.

Est-ce parce que son mandat a été très court que les historiens locaux et l'administration communale n'ont pas gardé trace de ce maire ? En tout cas, il n'était pas un inconnu. Il était né le 24 juillet 1806 et était propriétaire à Blagnac. Son arbre généalogique montre ses liens avec les familles traditionnelles de Blagnac. Sa présence au conseil municipal est ancienne durant cette trentaine d'années. Il était déjà candidat au conseil municipal le 28 juin 1840 où il fut battu. Il devint en 1875, pendant la grande inondation de la Garonne, le maire-adjoint de Prosper

Tableau  
des conseillers  
municipaux  
de Blagnac  
élus en 1871,  
AM Blagnac

COMMUNE DE *Blagnac.*

TABLEAU des Conseillers municipaux (1).

NOMS ET PRÉNOMS des Membres élus du Conseil municipal. <small>(Pour tous les membres élus.)</small>	SIGNATURES de ceux qui ont prêté serment.	MOTIFS D'ABSENCE ou d'empêchement de ceux qui ne se sont pas présentés. (2)	QUALIFICATIONS, PROFESIONS ou FONCTIONS ACTUELLES, titres et décorations.	ÉPOQUE DE L'ARRIVÉE ou de l'AGE.	MARIÉ, VEUF, CÉLIBATAIRE.	NOMBRE d'ENFANTS.	FORTUNE PERSONNELLE stable ou mobile depuis l'entrée dans la société.	QUALIFICATIONS, PROFESIONS ou FONCTIONS depuis l'entrée dans la société.	IMPÔTS COTISÉS.	OBSERVATIONS.
<i>Lazardouy</i>	<i>Lazardouy</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>76 ans</i>	<i>Marié</i>	<i>2</i>		<i>Non la colonne</i>	<i>407</i>	
<i>Lacaze</i>	<i>Lacaze</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>54</i>	<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>355</i>	
<i>Debas</i>	<i>Debas</i>		<i>Négociant</i>	<i>65</i>	<i>Veuf</i>	<i>2</i>			<i>232</i>	
<i>Doce</i>	<i>Doce</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>56</i>	<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>250</i>	
<i>Casagne</i>	<i>Casagne</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>59</i>	<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>229</i>	
<i>Casagne</i>	<i>Casagne</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>70</i>	<i>Veuf</i>	<i>1</i>			<i>222</i>	
<i>Picasse</i>	<i>Picasse</i>	<i>Decommis</i>			<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>226</i>	
<i>Darolles</i>	<i>Darolles</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>64</i>	<i>Marié</i>	<i>2</i>			<i>225</i>	
<i>Benard</i>	<i>Benard</i>		<i>Propriétaire de droit</i>	<i>56</i>	<i>Marié</i>	<i>3</i>			<i>220</i>	
<i>Suzary</i>	<i>Suzary</i>		<i>Employé</i>	<i>42</i>	<i>Marié</i>	<i>0</i>			<i>216</i>	
<i>Darolles</i>	<i>Darolles</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>53</i>	<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>212</i>	
<i>Bertrand</i>	<i>Bertrand</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>50</i>	<i>Marié</i>	<i>2</i>			<i>211</i>	
<i>Marquet</i>	<i>Marquet</i>		<i>Cultivateur</i>	<i>56</i>	<i>Marié</i>	<i>2</i>			<i>205</i>	
<i>Doche</i>	<i>Doche</i>		<i>Médecin</i>	<i>74</i>	<i>Marié</i>	<i>2</i>			<i>204</i>	
<i>Dejourné</i>	<i>Dejourné</i>		<i>Religieux</i>	<i>55</i>	<i>Marié</i>	<i>3</i>			<i>199</i>	
<i>Radet</i>	<i>Radet</i>		<i>Propriétaire</i>	<i>62</i>	<i>Marié</i>	<i>1</i>			<i>172</i>	

Le Président a déclaré les membres du Conseil municipal qui ont prêté serment installés dans leurs fonctions, et a clos le présent procès-verbal, qui a été dressé en double minute, dont une pour être transmise à M. le Préfet, par l'intermédiaire de la sous-préfecture, et l'autre pour être déposée aux archives de la commune.

A *Blagnac* le *22 Août* 1870.

*Le Maire* Président,

Nomination  
d'Antoine  
Darolles  
par le préfet  
le 4 février 1876  
AD31

CABINET  
DU PRÉFET.

Préfecture de la Haute-Garonne.

ARRONDISSEMENT  
de \_\_\_\_\_

CANTON  
de \_\_\_\_\_

COMMUNE  
de \_\_\_\_\_

Le PRÉFET de la Haute-Garonne ;

Vu la loi du 5 mai 1855 ;  
Vu la loi du 20 janvier 1874 ;

ARRÊTE :

ART. 1<sup>er</sup>. M. *Darolles*, *ancien Prop. conseil n° 11* ou *adjoint*,  
est nommé *Maire*  
de la commune de *Blagnac*, en remplacement de M. *Foradau*,  
*démissionnaire*.

ART. 2. L'installation de M. *Darolles*  
aura lieu en séance du Conseil municipal, dont la réunion est  
autorisée à cet effet.

Fait à Toulouse, le *4 Février* 1876

Le Préfet,  
*Baron de Landreau*,  
signé : *CH. WELCHÉ*.

Pour copie conforme :  
Le *Commissaire de Blagnac* par *Antoine Darolles*  
Secrétaire général,  
*J. Boyer*

Tombe d'Antoine  
Darolles au  
cimetière centre  
de Blagnac.  
Photo BHM



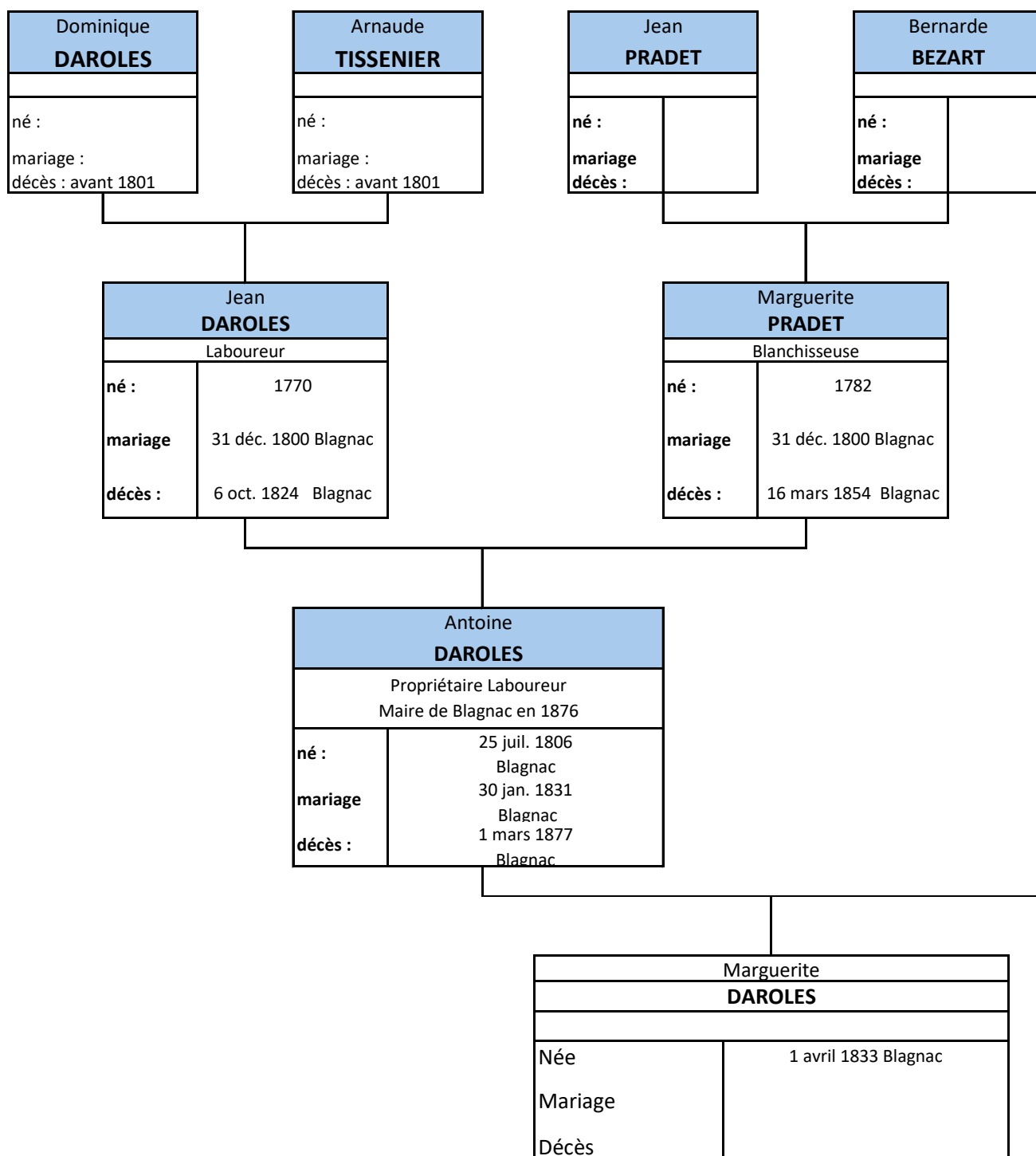
FAMILLE DAROLES ANTOIN

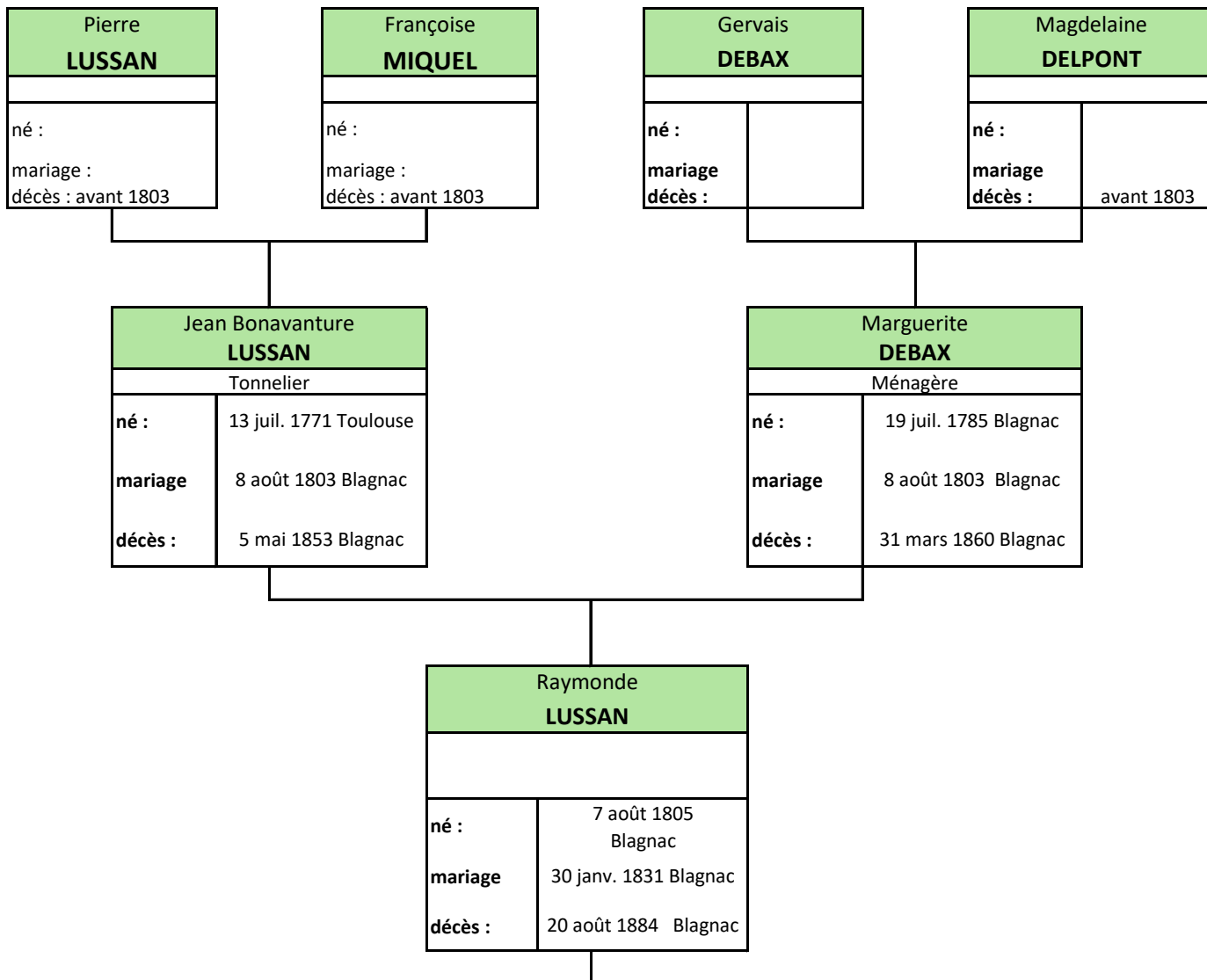
AGE DE 56 ANS

EN L'ABSENCE D'UN DONateur RÉPUTÉE  
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE.  
PRIÈRE DE S'ADRESSER  
À LA MAIRIE.

INCESSION À PERPETUITÉ  
1875

Généalogie d'Antoine Darolles réalisée par Didier Chapuy





**ETAT des Services administratifs de MM. les Maire et Adjoint.**

FONCTIONS.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE DE NAISSANCE.	PROFESSION QUALIFICATION, TITRES ou décorations.	DATE DE L'ENTRÉE EN FONCTIONS (1)	FORTUNE EVALUÉE EN REVENU.	NOMBRE DE suffrages obtenus dans les dernières ÉLECTIONS MUNICIPALES.
Maire.	Ferradou	Prosper Jean Stancois Marguerite	24. Mai 1874	Avocat, Avoué et de la République	21. Avril 1871	1500	264
Adjoint.	Darolles	Jules	17. Juin 1847	Ingénieur	21. Avril 1871	1800	292

(1) Si les fonctions ont été remplies antérieurement, indiquer à quelle date elles commencent, et, s'il y a eu interruption, en faire connaître la durée.

Etat de service  
de MM les maire  
et adjoint  
de Blagnac  
en 1871,  
AM Blagnac

Ferradou après la mort subite de Pierre Lacroix d'une maladie « charbonneuse ». Il convient aujourd'hui de rendre justice à Antoine Darolles.

**Anecdotes et atmosphère du moment**

Les registres des délibérations municipales et les archives de la préfecture regorgent d'anecdotes et permettent d'éclairer la vie à l'époque au-delà des affaires politiques. C'est bien sûr le cas tout au long du mandat de Prosper Ferradou qui a une relation très personnelle avec les différents préfets avec qui il n'hésite pas à échanger sur les petits tracas de sa vie de maire, quitte parfois à avoir recours à la menace de démission. En 1873, deux ans après son élection, le conseil municipal le place en minorité sur deux questions relatives aux instituteurs à propos en particulier d'une allocation complémentaire pour le maître-adjoint. La nouvelle école des garçons incluse dans le nouveau bâtiment de la mairie-école avait été inaugurée en 1871 alors que P. Ferradou commençait son mandat.

Patiemment, durant les mois d'août et de septembre, le préfet échange avec lui

Signature de  
Prosper Ferradou  
dans une lettre  
au préfet  
AD 31

quatre cents.  
J'ai l'honneur d'être avec respect,  
Monsieur le préfet,  
votre très humble et très obéissant serviteur  
Le Maire de Blagnac,  
P. Ferradou

pour lui dire, d'une part, qu'il y a désormais des obligations légales qui s'imposent aux communes et que, d'autre part, le conseil municipal ne souhaitait pas lui porter tort. Finalement, l'instance délibère à nouveau sur ce point et P. Ferradou reprend sa démission.

Plus cocasse et toujours en 1873, le torchon brûle entre le maire et le curé qui se permet d'écrire au maire une « mercuriale » à propos d'un projet de procession



L'église  
de Blagnac,  
cliché BHM

aux flambeaux. P. Ferradou se plaint auprès du préfet que le curé cherche à tromper sa bonne foi de maire, quand il se rapproche de l'archevêque sans lui en parler d'abord et dit avec force qu'il y a des précédents entre eux. « *M. Le curé cherche toujours à empiéter sur les droits de l'autorité civile* ». Il refuse dans ces conditions de conserver sa fonction car s'il ne peut plus avoir de rapports avec le curé lors des cérémonies publiques, il s'abstiendra d'aller à l'église. Le préfet fait entendre la voix de la raison en plaidant le malentendu et le maire reste à son poste.

Cet incident illustre bien les relations souvent conflictuelles entre les représentants de l'Église catholique et ceux de la toute jeune République. La loi de 1905, séparant l'Église et l'État marquera un tournant décisif dans cette relation en faveur de la République.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Archives départementales de la Haute-Garonne, AD 3M 297, AD 3M 802, AD 3M 803, AD31 209.

Archives municipales de Blagnac, 1D 17, 1D 18, 1D 19, 1D 20, 1D 21, 1D 22, 1K 33, 1K 39, 1K 46

Archives municipales de Beauzelle, 1D 7, 1D 8

*Blagnac Questions d'histoire*, numéro spécial « *Gouverner Blagnac du Moyen-âge à nos jours* » de novembre 2020 sous la direction de Jack Thomas ; numéro spécial *Blagnac et ses rues* ; et les revues : 16, 24 et 68.

« Châteaux et maisons de maître : la propriété foncière érigée en domaine. L'exemple du Midi toulousain aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles », Vincent Thébaud, *Cahiers Nantais*, année 2000.

*La Haute-Garonne, les cinq cent quatre-vingt-neuf communes*. Editions Delattre Lavigne, Bertrand, *Histoire de Blagnac : Sa baronnie, ses barons, ses châteaux, son prieuré, ses églises*, Toulouse, L. Capdeville, 1875.

« La vie de château au XIX<sup>e</sup> siècle, Château d'Espeyran » <http://chateaudespeyran.fr>  
Les Archives de France

Nos meilleurs remerciements à Sandrine Roussel, archiviste de la ville de Blagnac et à Didier Chapuy pour les recherches généalogiques.